



Directives concernant le compte rendu 2019 et la planification 2020 de l'aide ciblée aux pays au titre du cadre d'engagement avec les partenaires

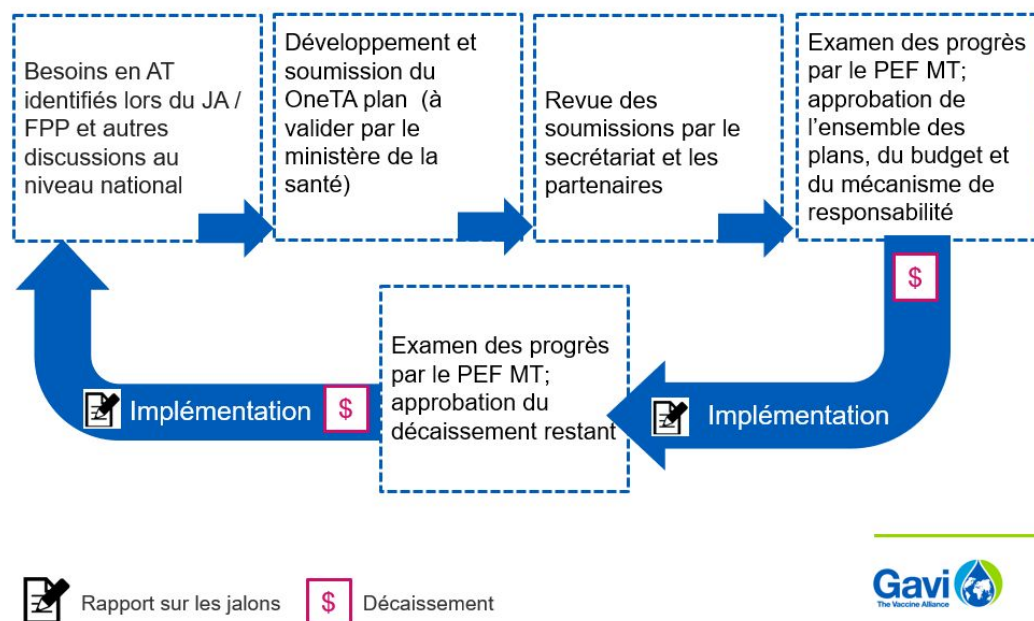
Le présent document fournit des directives sur les processus de compte rendu pour 2019 et de planification pour 2020 en matière d'assistance ciblée aux pays. Les principales modifications sont les suivantes :

- Une seule date limite de soumission des pays pour les plans OneTA pour les partenaires principaux et élargis
- Un exposé narratif dans le modèle de planification (plan OneTA) pour un meilleur contexte, des liens stratégiques avec d'autres investissements et un alignement clair avec les résultats
- Introduction d'un modèle normalisé pour les propositions techniques soumises par les partenaires élargis
- Mise à jour des directives pour assurer une approche SMART, axée sur les résultats et un nombre réduit de jalons, et sur la manière de relier les activités TCA à des domaines programmatiques et des indicateurs du cadre de gestion des priorités (GPF) dans le plan OneTA
- Modules d'apprentissage en ligne pour aider les partenaires à planifier et à rendre compte de manière optimale de l'aide ciblée aux pays (publiés séparément des directives de l'aide ciblée aux pays) et webinaire enregistré disponible

1. Qu'est-ce que l'aide ciblée aux pays au titre du cadre d'engagement avec les partenaires?

L'aide ciblée aux pays est l'un des domaines du soutien que Gavi fournit aux programmes nationaux de vaccination dans leurs actions visant à améliorer les taux de couverture et à réduire les obstacles à l'équité dans les services de vaccination. L'aide ciblée aux pays est fournie par des organismes partenaires, dont l'OMS, l'UNICEF, la Banque mondiale, le CDC (c'est-à-dire les principaux partenaires) et d'autres partenaires (les partenaires élargis). L'aide ciblée aux pays et les résultats devraient être harmonisés avec les autres subventions Gavi et les résultats de la vaccination attendus dans le pays. Cet alignement devrait également être démontré en reliant les activités de l'aide ciblée aux domaines programmatiques et aux indicateurs de performance des subventions (GPF) figurant dans le plan OneTA.

Processus annuel du PEF



L'aide ciblée aux pays doit être clairement définie par le ministère de la Santé en consultation avec les parties prenantes nationales concernées et sur la base des besoins les plus pressants du pays. Les activités attribuées à chaque partenaire de l'aide ciblée aux pays devraient s'appuyer sur leurs avantages comparatifs, leur expertise et leurs performances passées. En 2020, il convient de noter l'introduction d'une section narrative dans le modèle de plan OneTA qui permet la contextualisation de toutes les activités d'aide ciblée aux pays proposées.

2. Qui est admissible ?

Le tableau suivant décrit l'éligibilité des pays à l'aide ciblée aux pays financée par Gavi au cours du cycle 2020-2021.

Catégories	Pays	Éligibilité à l'aide ciblée aux pays au titre du cadre d'engagement avec les partenaires 2019-2020
<u>Pays éligibles à Gavi¹</u> y compris les pays en transition accélérée (*)	Afghanistan, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Comores, Congo, Congo*, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Haïti, Inde, Kenya, Kirghizistan,	Oui

1

	Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigeria, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie Nouvelle Guinée, RCA, République démocratique de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao*, République dominicaine, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe*, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Somalie, Soudan, Sud-Soudan, Syrie, Tadjikistan, Tanzanie, Tchad, Tchad, Togo, Yémen, Zambie, Zimbabwe	
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Les pays qui se sont retirés du soutien de Gavi peuvent toujours avoir accès à l'assistance technique dans le cadre de l'engagement post-transition de Gavi, qui a un processus et un calendrier différents de l'aide ciblée aux pays. Les directives concernant l'engagement post-transition peuvent être consultées [ici](#).

Les pays qui ont reçu de l'aide ciblée aux pays en 2019 sont tenus de rendre compte de ses progrès, même s'ils ne sont pas admissibles à l'aide ciblée aux pays en 2020.

3. Comment demander l'aide ciblée aux pays

Les activités de l'aide ciblée aux pays en 2020 devraient être élaborées et soumises à Gavi via le plan OneTA disponible sur des feuilles de calcul Google, que Gavi met à disposition des partenaires et du PEV par lien, avant la réunion d'évaluation conjointe. Un élément important du modèle est une nouvelle section narrative qui permet de contextualiser toutes les activités d'aide ciblée aux pays proposées (plus de détails ci-dessous).

4. Compte rendu de l'aide ciblée aux pays sur le Portail des Partenaires

Les rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'aide ciblée aux pays sont obligatoires pour tous les responsables de la mise en œuvre de l'aide ciblée aux pays au titre du cadre d'engagement avec les partenaires, comme stipulé dans les accords juridiques conclus entre le Secrétariat de Gavi et les partenaires de mise en œuvre.

Tous les rapports sont soumis en ligne via le [Portail des partenaires](#). Cette plateforme permet la consolidation automatique des rapports entre les partenaires et au sein de chacun d'entre eux et indique tous les jalons et leur état d'avancement (en bonne voie, confrontés à des retards mineurs/majeurs ou à des reprogrammations). D'autres visuels et analyses de données concernant les jalons sont disponibles.

Des outils pour vous aider

Un dossier de formation est disponible [ici](#) et fournit des conseils supplémentaires sur la façon de naviguer dans le Portail des partenaires et de faire rapport sur les jalons.

Des outils d'apprentissage en ligne sur des sujets pertinents pour le cadre d'engagement avec les partenaires (par exemple, l'établissement de rapports et la planification de l'aide ciblée aux pays), y inclus un webinaire enregistré, et seront disponibles prochainement [ici](#).

Sur demande, il est possible d'obtenir de la formation. Les questions et les besoins de soutien (p. ex. ceux présentés par les partenaires qui n'ont pas reçu leur nom d'utilisateur et leur mot de passe) doivent être adressés à pef@gavi.org.

5. 2020. Planification de l'aide ciblée aux pays

5.1 Qu'est-ce que le plan OneTA ?

Sur la base des besoins et des priorités identifiés lors de l'évaluation conjointe (JA²) ou d'autres processus à direction nationale, les partenaires principaux et les partenaires élargis sélectionnés collaborent avec le PEV/MS à l'élaboration d'un "plan OneTA". Il est essentiel que ce plan suive les éléments essentiels de l'aide ciblée aux pays décrits ci-dessous :

Principe de l'aide ciblée aux pays	Application au plan OneTA
Nationale	L'élaboration du plan OneTA est dirigée par le PEV/MS, qui supervise l'identification des besoins d'AT et l'affectation aux partenaires principaux et aux partenaires élargis. Le plan est examiné et approuvé par le CCIA, avant d'être soumis à Gavi
Ciblée	Le plan OneTA est, le cas échéant, ciblé, en ce sens qu'il vise à prioriser et éliminer les goulots d'étranglement les plus critiques (y compris des barrières liées au genre) afin d'améliorer la couverture vaccinale et l'équité, en particulier dans des zones géographiques et/ou des segments de population spécifiques où le nombre d'enfants non vaccinés ou sous-vaccinés est important et/ou le pourcentage d'enfants non vaccinés ou sous-vaccinés est élevé.
Harmonisée	Le plan OneTA est harmonisé dans la mesure où il est cohérent sur le plan interne et comprend des activités qui se complètent réciproquement et des investissements réalisés par le gouvernement, Gavi et d'autres donateurs bilatéraux/multilatéraux. L'harmonisation de l'AT doit être démontrée dans la section narrative du plan OneTA
Efficiente et efficace (rentable)	Les plans OneTA devraient assurer une assistance technique efficace et rentable et s'appuyer sur des évaluations des résultats et des enseignements tirés des travaux d'AT antérieurs et être fondés sur les faits et sur les coûts. Une aide ciblée aux pays auparavant non-efficace et/ou inefficace devrait être discutée de manière transparente et constructive par tous les participants au cadre d'engagement avec les partenaires et par l'équipe du PEV. Les nouvelles activités d'aide ciblée aux pays proposées devraient s'appuyer sur les résultats et l'expertise antérieurs
Axée sur les résultats	Le plan OneTA comprend des activités d'aide ciblée aux pays qui doivent être liées à des jalons SMART et être axées sur les résultats, des domaines programmatiques, le Cadre de performance des subventions et d'autres informations essentielles (par exemple, des hypothèses budgétaires, etc.). L'établissement de liens entre ces éléments assure des résultats solides et facilite un suivi et un compte rendu efficaces sur l'aide ciblée aux pays pendant la phase de mise en œuvre
Responsabilité mutuelle	Le plan OneTA devrait établir une responsabilité mutuelle entre le PEV et les partenaires sur le type d'appui fourni au pays et sur les progrès de la mise en œuvre de leurs activités de l'aide ciblée

² Dans les pays qui élaborent une demande de subvention de RSS, le processus de Justification du soutien au programme (JSP) remplace l'évaluation conjointe.

Le plan OneTA représente un plan de travail conjoint d'un an, mais peut être élaboré pour plus d'un an, par exemple dans le cas d'activités continues d'aide ciblée aux pays. Toutefois, le financement n'est versé que sur une base annuelle, en fonction des performances constatées.

5.2 Charger et soumettre le plan OneTA

Le responsable pays de Gavi fournit un lien vers le modèle de plan OneTA aux partenaires et au PEV avant l'évaluation conjointe. La plateforme en ligne permet à plusieurs utilisateurs d'accéder au document et de le modifier simultanément, ce qui évite les problèmes de contrôle des versions.

Le plan OneTA est rempli par les partenaires et examiné par les agences gouvernementales compétentes, toutes les parties prenantes - représentants de chaque institution partenaire, PEV et représentant du ministère de la Santé - apposent leur signature sur la page de validation finale, verrouillent la feuille de calcul contre toute modification ultérieure et informent le Secrétariat du cadre d'engagement avec les partenaires de la soumission. Si le plan doit être ajusté après examen par le Secrétariat, les plans révisés doivent également être approuvés afin d'assurer la pleine appropriation et la responsabilité nationales.

La soumission des plans OneTA finaux doit avoir lieu jusqu'aux dates limites de soumission indiquées dans l'échéancier ci-dessous. Les propositions présentées après la date limite, celles qui nécessitent des révisions importantes et celles dont l'approbation n'est pas recommandée par le groupe de gestion du cadre d'engagement avec les partenaires peuvent être représentées pour examen lors de la phase de soumission suivante.

5.3. Activités de l'aide ciblée aux pays qui peuvent être financées par le plan OneTA

Les plans OneTA sont axés sur la fourniture d'**activités d'assistance technique** et non sur le financement d'activités de programme courantes, de produits consommables, de fournitures ou d'équipements. Le soutien de Gavi aux coûts est généralement financé par des subventions de RSSV, d'AIV et d'OPs. Les coûts inéligibles proposés dans le cadre d'un plan OneTA ne sont pas acceptés.

Une liste d'objectifs et d'activités typiques dans divers domaines programmatiques tels que la gestion des programmes, la génération de la demande, les données, le soutien spécifique aux vaccins, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la transition, l'environnement politique et réglementaire, le financement sanitaire et la durabilité) peut être trouvée [ici](#).

Il est important que le plan OneTA comporte des jalons solides, logiques et significatifs et qu'il soit lié à des indicateurs du cadre de performance des subventions (GPF) qui mesurent clairement les extrants importants ou les progrès réalisés, avec un accent sur la couverture et l'équité. Un document d'orientation sur les jalons est disponible [ici](#) et fournit des conseils sur la façon de formuler des jalons de haute qualité au titre du cadre d'engagement avec les partenaires et des exemples de jalons plus ou moins solides avec des exemples tirés des plans d'aide ciblée aux pays.

Les jalons de l'aide ciblée aux pays poursuivent plusieurs buts:

- Illustrer la progression logique et la contribution incrémentielle aux résultats escomptés, tels qu'indiqués dans le cadre de performance des subventions.
- Identifier les principaux produits ou résultats attendus d'un projet.
- Démontrer le transfert réussi de la capacité aux individus et/ou institutions.

- Indiquer la planification et le rythme des activités.
- Mettre en évidence les moments où des décisions importantes sont prises ou des approbations sont requises.
- Suivre les progrès en direction des résultats et mettre l'accent sur la question des retards pour qu'une attention accrue soit accordée à la résolution des problèmes en suspens.

L'aide ciblée aux pays devrait s'efforcer de transférer les compétences à ses homologues (infra)nationaux et de renforcer les systèmes et procédures destinés à accroître les capacités de gestion de la direction du PEV et d'autres acteurs publics au niveau individuel, collectif ou institutionnel. Les capacités peuvent être renforcées par le biais de différents modèles d'assistance technique (y compris par l'intégration du personnel au sein des entités gouvernementales) ainsi que par une coordination étroite de toutes les activités d'aide ciblée aux pays avec d'autres donateurs et partenaires pour une harmonisation optimale des investissements de Gavi et de tiers. Gavi finalise actuellement un cadre de renforcement des capacités qui sera lancé en temps voulu et qui aidera à identifier les différents niveaux de maturité des pays afin de fournir un soutien sur mesure en comblant les lacunes ou en renforçant les capacités.

L'aide ciblée aux pays peut financer la **dotation en personnel (y compris les consultants) aux niveaux national et infranational**. Tout le personnel dont le financement par l'aide ciblée aux pays est proposé doit figurer dans la colonne des hypothèses budgétaires du plan OneTA. Gavi continue à maintenir des normes de transparence élevées sur la dotation en personnel financée par le cadre d'engagement avec les partenaires (y compris les consultants) et exige que les capacités et les responsabilités appropriées soient en place pour assurer la transparence et les résultats. Plus récemment, les fonds de l'aide ciblée aux pays ont été de plus en plus utilisés pour financer les ressources humaines au niveau infranational, dans l'intention d'accélérer les progrès en matière de couverture et d'équité.

5.4. Identification des responsables de la mise en œuvre des activités de l'aide ciblée aux pays

Bien que les partenaires principaux participent régulièrement aux évaluations conjointes et soient chargés de la mise en œuvre des activités d'aide ciblée aux pays, les discussions conjointes peuvent aboutir à l'identification des besoins d'AT alors qu'aucun partenaire principal ne possède l'expertise ou les ressources nécessaires pour répondre à ces besoins. Dans ce cas, un partenaire élargi pourrait être mieux placé pour répondre aux besoins du pays. Les partenaires élargis ayant une expérience avérée dans la mise en œuvre de l'aide ciblée aux pays devraient également participer à l'évaluation conjointe et être désignés comme agents de mise en œuvre clés pour certains besoins d'assistance technique. Une **liste non exhaustive de "Partenaires élargis"** est disponible [ici](#). Les critères d'éligibilité pour les institutions locales sont disponibles [ici](#). Des conseils supplémentaires pour les partenaires élargis et le **modèle de proposition technique** nouvellement introduit sont disponibles [ici](#).

Pour la planification de l'assistance ciblée pour 2020, tous les partenaires principaux et les partenaires élargis devront avoir été identifiés et leurs activités d'assistance technique proposées. Il est également demandé à tous les responsables de la mise en œuvre de l'assistance technique de justifier dans l'exposé narratif comment ils entendent collaborer avec les partenaires locaux afin de poursuivre la décentralisation des efforts et de l'impact de l'assistance technique.

5.5. Budgétisation

L'enveloppe financière de l'aide ciblée aux pays pour 2020-2021 destinée aux partenaires bénéficiant d'un soutien multi-pays n'a pas encore été approuvée, mais devrait être stable dans tous les pays. Des augmentations ou des diminutions des budgets des plans OneTA individuels pourraient toutefois être présentées, à condition que la somme des plans OneTA des différents pays soit stable par rapport à l'année précédente. Le budget de chaque organisme devrait refléter un examen approfondi des priorités futures, des performances passées ainsi que des allocations de ressources (infra)nationales. Les plans OneTA soumis avant la date limite finale peuvent bénéficier d'un décaissement anticipé des fonds.

Groupe élargi de partenaires: Des ressources supplémentaires peuvent être mises à disposition pour des activités novatrices et catalytiques entreprises par des partenaires élargis (y compris des institutions locales), en fonction de leur avantage comparatif. Il est fortement recommandé d'inclure dans l'aide ciblée aux pays le plan OneTA dont la mise en œuvre est proposée par les partenaires élargis. Les partenaires élargis sont priés de solliciter une nouvelle approbation en soumettant une proposition technique au responsable pays de Gavi et à l'équipe du cadre d'engagement avec les partenaires (le modèle se trouve [ici](#)).

6. Calendrier

Pour mieux s'harmoniser avec les échéanciers des pays, deux calendriers de planification de l'AT sont encore disponibles pour l'élaboration des plans OneTA pour 2020-2021. Les deux dates limites pour la présentation du plan OneTA sont les suivantes :

15 octobre 2019 (Option A) Les pays dont l'évaluation conjointe est terminée à fin août sont fortement incités à soumettre leur proposition de plan OneTA selon l'option A.

29 novembre 2019 (Option B) Les pays dont l'évaluation d'impact est terminée après août peuvent soumettre un plan OneTA selon l'option B.

Les **pays qui demandent une assistance technique pour la première fois et selon l'option A de l'aide ciblée aux pays de 2020-21**, devraient, si nécessaire, ajuster leur budget pour tenir compte des fonds déjà engagés pour mars 2020 - juin 2020 dans le cadre de l'enveloppe 2019/2020.

Les deux options comprennent des rapports d'étape semestriels en juin et novembre. La planification selon l'une ou l'autre option doit inclure des budgets pour 12 mois, même si la mise en œuvre est possible sur une période maximale de 15 mois (ce qui équivaut aux 12 mois budgétés avec une période tampon de 3 mois pour les retards).

Étapes du processus d'aide ciblée aux pays	Option A de 2019	Option A de 2020
Évaluation conjointe	janvier 2019 - août 2019	janvier 2019 - novembre 2019
Élaboration du plan OneTA	janvier 2019 - septembre 2019	janvier 2019 - novembre 2019
Examen du plan OneTA	septembre 2019 – octobre 2019	novembre 2019 - novembre 2019
Plan OneTA diffusé au bureau régional pertinent et au groupe de travail régional	17 septembre 2019.	1 ^{er} novembre 2019.

Plan OneTA diffusé au siège	24 septembre 2019.	8 novembre 2019.
Plan OneTA diffusé au responsable pays et aux équipes techniques du Secrétariat	1 ^{er} octobre 2019.	15 novembre 2019.
Présentation du plan OneTA	15 octobre 2019.	29 novembre 2019.
Approbation du groupe de gestion du cadre d'engagement avec les partenaires	novembre 2019	février 2020:
Décaissement des fonds	janvier 2020	mars 2020
Période de mise en œuvre	janvier 2020 - mars 2021	mars 2020 – juin 2021

Évaluation conjointe: La plupart des pays mènent leur processus d'évaluation conjointe ou de JSP entre mai 2019 et novembre 2019. Le rapport d'évaluation conjointe doit indiquer quelle AT est nécessaire et prioritaire, et peut également indiquer quel(s) partenaire(s) sont recommandés pour des activités spécifiques. Ces recommandations d'AT constituent la base principale de la planification de l'aide ciblée aux pays menant à l'élaboration du plan OneTA et de son exposé narratif.

Processus d'élaboration du plan OneTA: Les parties prenantes nationales sont convoquées par le PEV pour entamer le processus d'élaboration collaborative des plans OneTA et de l'exposé narratif pour 2019-2020. Les partenaires et le PEV élaborent conjointement un plan d'AT holistique, comprenant les activités proposées par tous les partenaires pour l'année. Ces activités doivent se fonder sur les besoins des pays identifiés au cours de l'évaluation conjointe et d'autres réunions pertinentes et doivent se compléter les unes les autres et compléter les activités existantes dans le pays. Il est essentiel d'inclure toutes les parties prenantes de l'assistance technique concernées dans l'élaboration du plan OneTA afin de garantir que les activités prévues de l'assistance technique ont des résultats escomptés clairement définis qui, ensemble, contribuent aux efforts du pays pour renforcer ses systèmes de vaccination et de santé. Les planificateurs d'assistance technique démontreront le rôle catalyseur des résultats en liant les activités d'assistance technique aux domaines programmatiques et aux indicateurs du GPF dans les plans OneTA 2020-2021.

Examen du plan OneTA: L'examen du plan OneTA et de son exposé narratif avant la présentation finale peut nécessiter une série de réunions et de téléconférences, ainsi que des contributions de la part des membres des régions, du siège et du Secrétariat de Gavi. *Avant la présentation*, les propositions finales doivent avoir été examinées par l'équipe de gestion du PEV du pays, le CCIA, les organisations partenaires aux niveaux régionaux et du siège, et le Secrétariat de Gavi. Partant, les plans devraient être diffusés au sein des organisations partenaires au moins 4 semaines avant la date limite de présentation afin de laisser suffisamment de temps pour l'examiner et fournir des retours d'informations :

Calendrier suggéré pour l'examen des propositions du plan OneTA pour l'aide ciblée aux pays, option de soumission A (15 octobre 2019)

4 semaines avant la présentation (17 septembre 2019): Plan OneTA diffusé au bureau régional pertinent et au groupe de travail régional

3 semaines avant la présentation (24 septembre 2019): Plan OneTA diffusé au siège

2 semaines avant la présentation (1^{er} octobre 2019): Plan OneTA diffusé aux responsables pays de Gavi et aux équipes techniques

Calendrier suggéré pour l'examen des propositions du plan OneTA pour l'aide ciblée aux pays, option de soumission B (29 novembre 2019)

4 semaines avant la présentation (1^{er} novembre 2019): Plan OneTA diffusé au bureau régional pertinent et au groupe de travail régional

3 semaines avant la présentation (8 novembre 2019): Plan OneTA diffusé au siège

2 semaines avant la présentation (15 novembre 2019): Plan OneTA diffusé aux responsables pays de Gavi et aux équipes techniques

Présentation du plan OneTA: Après l'approbation du CCIA, les plans OneTA pour chaque pays et tous les partenaires de mise en œuvre de l'aide ciblée aux pays soumis par le biais de propositions Google Drive qui ne sont pas finalisés ni entièrement examinés ne seront pas considérés ayant dépassé la date limite de soumission et devront être soumis à la prochaine date prévue.

Approbation de l'équipe de direction du PEV: Les propositions sont examinées par l'équipe de direction du PEV, qui peuvent approuver les demandes, demander des précisions aux partenaires et/ou formuler des recommandations afin d'apporter les dernières adaptations. Veuillez noter que l'approbation des plans OneTA des partenaires principaux et des propositions des partenaires élargis dépend toujours des fonds à disposition.

Décaissement des fonds: Cela comprend la finalisation des accords contractuels et le décaissement des fonds aux partenaires pour la mise en œuvre des activités d'AT. Une fois les plans OneTA formellement approuvés par Gavi, les partenaires doivent s'efforcer de commencer la mise en œuvre dès que possible. Certains retards sont inévitables et les partenaires principaux disposent donc de 5 mois pour achever leurs plans budgétaires de 12 mois.

Echéanciers de planification et de mise en œuvre: La mise en œuvre de l'AT selon l'option A a lieu de janvier 2020 à mars 2021. La mise en œuvre de l'AT selon l'option B a lieu de mars 2020 à juin 2021.

En raison de la nature du renforcement des capacités, il est entendu que certaines activités peuvent ne pas être achevées dans un délai d'un an. Bien que le financement soit débloqué sur une base annuelle, les pays sont encouragés à planifier des activités sur une période de deux ans, le cas échéant. Les activités dont la durée dépasse la période de financement de 15 mois sont automatiquement incluses dans le projet de plan OneTA 2020-2021 et feront l'objet d'une réévaluation. Un tel délai de planification prolongé est facultatif et est cohérent avec les autres programmes pluriannuels financés par les donateurs dont les budgets sont assujettis à des renouvellements d'autorisation annuels avant le décaissement des tranches de financement subséquentes.

Rapports narratifs facultatifs: Les partenaires Les partenaires sont fortement encouragés de soumettre des rapports narratifs facultatifs à travers le portail PEF afin de mieux contextualiser et apporter des détails qualitatifs sur la performance de l'aide ciblée aux pays, à titre de résultats d'étape. Ces rapports devraient être succincts et se concentrer sur

- (i) les principales réalisations y compris les meilleures pratiques,
- (ii) les défis importants,
- (iii) les leçons apprises et les recommandations.

Les rapports narratifs facultatifs peuvent être utilisés pour obtenir des commentaires spécifiques du secrétariat de Gavi et/ou pour suivre les progrès de la mise en œuvre au cours des évaluations conjointes, des missions dans les pays, des examens du PEV, des

réunions trimestrielles d'examen de l'aide ciblée aux pays ou à d'autres occasions pertinentes.

Reprogrammation: S'il est nécessaire de reprogrammer les activités d'AT, les fonds peuvent être réaffectés par le partenaire dans les limites du plafond budgétaire actuel, sous réserve de l'approbation du Secrétariat de Gavi, du PEV et du CCIA. Lors du compte rendu sur le portail du cadre d'engagement avec les partenaires, les activités qui ont été reprogrammées doivent porter la mention "reprogrammées" dans le statut de leur jalon. De plus, une brève description de la reprogrammation et une mise à jour des jalons sont requises. Dans le cas des partenaires élargis, la reprogrammation peut nécessiter un ajustement de leur protocole d'accord/annexe.

Objectifs reportés: Les jalons qui ne sont pas terminés dans les délais du compte-rendu (c.-à-d. ceux signalés comme "retards mineurs" ou "retards majeurs") sont reportés à la période de compte-rendu des jalons qui suit jusqu'à ce que l'activité soit terminée, reprogrammée ou annulée. Il est recommandé de décrire brièvement les raisons pour lesquelles les jalons sont incomplets.

7. Rôles et responsabilités dans la planification et la surveillance de l'aide ciblée aux pays

Le tableau suivant décrit les rôles et responsabilités des principales parties prenantes dans les processus de planification, de compte rendu et de suivi. Les pays peuvent élargir la matrice des rôles et des responsabilités afin de l'adapter au contexte national. Les rôles et responsabilités ci-dessous des parties prenantes de l'aide ciblée aux pays au titre du cadre d'engagement avec les partenaires sont essentiels pour assurer le succès et l'impact de l'aide ciblée aux pays et sa mise en œuvre fera l'objet d'un suivi croissant, notamment par le biais d'un nombre croissant d'accords de responsabilité mutuelle conclus entre les partenaires de l'assistance technique, le gouvernement et le Secrétariat de Gavi. De tels accords tripartites, établis par exemple par des protocoles d'entente, faciliteront la clarification des rôles et des responsabilités en ce qui concerne la coopération, la collaboration et la responsabilité mutuelle de tous les partenaires concernés lors de la mise en œuvre des activités d'assistance technique.

Partie prenante	Rôles et responsabilités
PEV / ministère de la Santé	Diriger le processus de planification et de suivi de l'aide ciblée aux pays, y compris l'élaboration d'une feuille de route complète pour la mise en œuvre des activités
	Convoquer des réunions trimestrielles (y compris l'évaluation conjointe) pour examiner les progrès de la mise en œuvre de l'aide ciblée aux pays et planifier la période suivante
	Soumettre de manière proactive au CCIA et à Gavi toute préoccupation concernant la prestation d'aide ciblée aux pays aux partenaires.
	Veiller à ce que les partenaires concernés (y compris les institutions locales potentielles) soient inclus dans l'évaluation conjointe, le CCIA et le plan OneTA.
	Fournir un retour d'informations trimestrielle documentée sur la qualité, la pertinence et l'impact de l'aide ciblée aux pays au CCIA et au cours du processus d'évaluation conjointe
	Convenir avec les partenaires de la contribution du temps de personnel à intégrer
CCIA	Examiner trimestriellement les progrès et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'aide ciblée aux pays et convenir des mesures correctives (au moins deux fois par an) et approuver le plan pour l'année suivante
	Examiner et valider toute demande d'harmonisation avec le plan OneTA de 2019.
Partenaires: Niveau national	Soumettre, en juin et novembre, une mise à jour sur l'avancement des objectifs de l'aide ciblée aux pays, ainsi qu'une mise à jour et une explication des objectifs incomplets de 2018, d'ici juin 2019.

	Suivre les progrès et en discuter avec les autres parties prenantes nationales sur une base trimestrielle
	Soumettre un plan annuel OneTA
	Le CCIa doit être tenu au courant du recrutement ou de la cessation de fonctions des membres du personnel et des consultants. Le maintien en poste du personnel doit être revu chaque année
	Élaboration d'un cadre de responsabilité mutuelle
Partenaires: Niveau régional	Suivre les progrès accomplis tout au long de l'année dans la mise en œuvre de l'aide ciblée aux pays (y compris l'examen des rapports réguliers la concernant) et aider les pays à identifier et à surmonter les difficultés ou les goulots d'étranglement
	Soutenir la diffusion d'orientations, d'outils et de décisions du groupe de gestion du cadre d'engagement avec les partenaires, de l'aide ciblée aux pays, etc. au personnel au niveau des pays
	Coordonner les enseignements et les meilleures pratiques provenant de la planification, de la mise en œuvre et du suivi de l'aide ciblée aux pays sur le terrain
Partenaires: Siège	Examiner la présentation des rapports d'étape de l'aide ciblée aux pays prioritaires avant les dates limites de présentation des rapports et fournir un retour d'informations via le portail
	Soutenir la diffusion d'orientations, d'outils et de décisions du groupe de gestion du cadre d'engagement avec les partenaires, de l'aide ciblée aux pays, etc. au personnel au niveau des pays
	Les principaux partenaires doivent soumettre des rapports sur l'utilisation des ressources humaines et financières au Secrétariat de Gavi deux fois par an
GAVI/SFA Groupes de travail	Fournir des orientations aux pays et aux partenaires sur les approches pertinentes de l'aide ciblée aux pays dans leurs domaines de programme
	Suivre les progrès de l'exécution de l'aide ciblée aux pays tout au long de l'année dans leurs domaines de programme
Secrétariat de Gavi	S'assurer de la clarté du processus de planification et d'établissement de rapports de l'aide ciblée aux pays
	Entreprendre un examen trimestriel de l'aide ciblée aux pays sur le terrain; organiser des discussions si nécessaire; examiner les rapports des partenaires (jalons, résultats et récits) et fournir un retour d'informations en temps opportun
	Assurer une discussion solide sur la planification de l'aide ciblée aux pays grâce à l'évaluation conjointe, comprenant un lien avec d'autres subventions de Gavi et les résultats attendus dans le pays

8. Coordonnées des personnes-ressources pour obtenir de plus amples éclaircissements et de l'aide

Les questions qui émergent tout au long du processus de demande d'aide ciblée aux pays doivent être soumises comme suit :

- Les **questions nationales spécifiques** doivent être transmises au Responsable pays de Gavi concerné et au PO du cadre d'engagement avec les partenaires.
- Les **questions spécifiques concernant les organismes** doivent être envoyées aux points focaux Gavi de chaque organisme ((Lidija Kamara, kamaral@who.int à l'OMS, Benjamin Schreiber, bschreiber@unicef.org à l'UNICEF, Michael Kent Ranson, mranson@worldbank.org à la Banque mondiale et Shakia Bright, kxx6@cdc.gov aux CDC).
 - Des orientations supplémentaires sur les processus de collaboration avec les CDC et la Banque mondiale sont disponibles [ici](#).
- Les questions générales concernant le cadre d'engagement avec les partenaires doivent être envoyées à l'équipe du cadre d'engagement avec les partenaires au sein du Secrétariat, à l'adresse pef@gavi.org.

Annexe: Foire aux questions (FAQ)

A) Processus global

Q.1 Quelles sont les nouveautés du processus en 2019-2020 ?

R.1 Le processus d'aide ciblée aux pays au titre du cadre d'engagement avec les partenaires de 2019-2020 s'appuie sur les réussites de 2016-2018. Il cherche également à clarifier, à renforcer le processus et se concentrer sur les résultats, sur la base d'un examen mené avec toutes les parties prenantes en janvier-février 2019, ainsi que des orientations et des recommandations reçues de l'équipe de gestion du cadre d'engagement avec les partenaires en février 2019.

B) Planification

Q.1 L'évaluation conjointe dans mon pays a été menée il y a de longs mois et la situation a considérablement évolué. Comment pouvons-nous élaborer notre plan 2019-2020 sur la base d'informations obsolètes ?

A1. Bien que l'évaluation conjointe soit la base principale de la planification de l'aide ciblée aux pays au titre du cadre d'engagement avec les partenaires, on s'attend à ce que de nombreux pays aient besoin d'examiner et de mettre à jour les recommandations de l'évaluation conjointe dans le cadre du processus de planification. Un tel examen devrait être mené de manière transparente et rassembler toutes les parties prenantes nationales concernées, y compris, le cas échéant, la Banque mondiale et les CDC, qui peuvent avoir besoin de contributions à distance. La nouvelle option de présentation A peut également aider à réduire l'écart entre l'évaluation conjointe et l'élaboration du plan OneTA.

C) Suivi et compte-rendu

Q.1 La date de fin juin pour les premiers objectifs est trop rapprochée ! Comment peut-on s'attendre à ce que nous rendions compte des progrès réalisés seulement 1 à 2 mois après avoir reçu des fonds pour commencer à fournir de l'assistance technique ?

R.1 Nous avons assoupli le calendrier du premier rapport d'étape. Toutefois, il est important de comprendre la logique qui sous-tend les rapports semestriels. Il est essentiel d'avoir au moins deux points de contact officiels tout au long de l'année pour faire rapport. Étant donné qu'un rapport doit être présenté en novembre 2019 (pour documenter l'élaboration du prochain plan 2020 en décembre), il est logique d'avoir l'autre rapport environ 6 mois plus tard. Deuxièmement, certaines activités de

2017 qui n'ont pu être terminées à temps doivent faire l'objet d'un rapport au 30 juin 2019. Enfin, la plupart des plans OneTA des pays sont approuvés/validés en janvier/février, ce qui laisse une fenêtre de 4 à 6 mois avant la date limite de rapport de milieu d'année. Les responsables de la mise en œuvre de l'aide ciblée aux pays ne devraient pas attendre que les fonds soient reçus au niveau du pays (car cela peut souvent être retardé en raison des procédures internes de l'organisme), mais commencer les activités dès que le plan OneTA est formellement approuvé.

- Q.2 Quelle est la signification du point de contact trimestriel du Groupe de travail régional? En quoi est-ce différent de ce qui s'est produit dans le passé? Qui doit participer à ces examens et qu'attend-on de ces participants?
- R.2 Les lignes directrices ont été révisées cette année pour refléter le rôle central du Groupe de travail régional dans le processus de l'aide ciblée aux pays au titre du cadre d'engagement avec les partenaires. Le Groupe de travail régional examinera l'état d'avancement du pays (et tout autre rapport pertinent) semestriellement, pour s'assurer que les progrès sont appropriés et faire des recommandations sur les mesures correctives à prendre. Les Groupes de travail régionaux sont priés de prévoir au moins deux points de contact supplémentaires lors des deux trimestres où il n'y a pas de rapport officiel pour assurer la mise en œuvre des recommandations et suivre les problèmes. Les Groupes de travail régionaux sont également priés d'informer toutes les parties prenantes pertinentes (voir le tableau des rôles et responsabilités), y compris par la communication des procès-verbaux des réunions et des recommandations documentées.

D) Budget et fonds

- Q.1 L'année dernière, mon budget pour les consommables de surveillance - équipement de laboratoire, réactifs, etc. a été refusé. Comment suis-je censé fournir une AT pour soutenir l'amélioration de la surveillance sans l'équipement nécessaire ?
- R.1 L'équipement et des consommables de laboratoire sont importants, mais il s'agit de dépenses courantes qui ne sont pas directement liées à la prestation d'aide ciblée aux pays. Alors qu'ils devraient être financés dans le cadre du budget de fonctionnement ordinaire du PEV, les pays où les ressources sont très limitées devraient chercher à obtenir un financement via la subvention de RSS.
- Q.2 Nous avons du mal à recruter et à retenir du personnel qualifié parce que les délais de planification de Gavi nous permettent seulement d'offrir des contrats d'un an. De plus, il nous faut souvent plusieurs mois pour recruter, ce qui signifie que le personnel n'est en place qu'au milieu de l'année. Comment peut-on s'attendre à ce que nous apportions des améliorations durables de la capacité dans ces conditions ?
- R.2 L'aide ciblée aux pays au titre du cadre d'engagement avec les partenaires autorise explicitement la signature de contrats pluriannuels avec le personnel, et Gavi a des accords formels avec ses partenaires principaux qui reflètent cet engagement. Le déblocage de fonds sur une base annuelle ne devrait pas empêcher la remise d'une lettre d'engagement à long terme. De plus, il est également possible de modifier, altérer, mettre à jour ou réviser les dispositions en matière de personnel sur une base annuelle en fonction du contexte et de la situation budgétaire. En matière de recrutement, les responsables de la mise en œuvre de l'aide ciblée aux pays devraient anticiper leurs besoins en personnel et préparer les phases initiales de recrutement (élaboration des TdR, annonce du poste, etc.). De nombreux organismes précisent dans les annonces que le recrutement est conditionné à la réception finale des fonds du donateur, de sorte qu'il n'y a aucune raison d'attendre

que les fonds Gavi soient physiquement reçus dans le pays pour lancer le processus de recrutement. Le même principe s'applique au recrutement de consultants.